

1. Dénomination du médicament vétérinaire

Prevotec ad us. vet., injecteur intramammaire pour vaches

2. Composition qualitative et quantitative

1 injecteur de 10 g contient :

Substances actives :

Benzylpénicilline procaïne	500'000 U.I.
Benzylpénicilline benzathine	500'000 U.I.
Néomycine (sous forme de sulfate de néomycine)	700 mg
Palmitate de rétinol	100'000 U.I.

Excipients :

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	35 mg
Parahydroxybenzoate de propyle	15 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

3. Forme pharmaceutique

Pommade blanc-jaunâtre, lubrifiante et de faible odeur pour application intramammaire

4. Informations cliniques**4.1. Espèces cibles**

Vache

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Protection mammaire pour vaches pendant la période de tarissement

Traitement et prévention des mammites chez les vaches pendant la période de tarissement

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à un principe actif ou à un autre composant.

Ne pas utiliser chez des animaux en lactation.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune

4.5. Précautions particulières d'emploiPrécautions particulières d'emploi chez l'animal

Le médicament vétérinaire ne devrait si possible être administré qu'après la réalisation d'un test de sensibilité.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Le contact direct avec la peau ou les muqueuses de l'utilisateur doit être évité en raison du risque de sensibilisation.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun connu

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Peut être utilisé pendant la gestation.

Ce médicament ne doit pas être administré pendant la lactation.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Les pénicillines ne doivent pas être combinées avec des antibiotiques bactériostatiques, car elles ne sont efficaces que contre les germes en croissance.

4.9. Posologie et voie d'administration

Utiliser un injecteur par quartier. Auparavant traire complètement. Désinfecter soigneusement le bout des trayons avec une serviette désinfectante. Administrer le contenu d'un injecteur dans chaque quartier. Ne plus traire après le traitement.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

4.11. Temps d'attente

Lait :

Cette préparation doit être utilisée uniquement pour le traitement de la mamelle lors du tarissement ou pendant la période de tarissement. Si la période de tarissement dure moins de 8 semaines, l'absence complète de substances inhibitrices dans le lait doit être démontrée avant la mise sur le marché.

Tissus comestibles :

Si un animal est abattu pendant la période de tarissement, les tissus comestibles doivent être examinés afin d'exclure la présence de substances inhibitrices.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : antibiotiques bêta-lactamines (pénicilline benzathine), associations avec d'autres antibiotiques

Code ATCvet : QJ51RC24

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Les pénicillines de dépôt sont des sels de pénicillines (acides faibles) avec des composés organiques (bases faibles). Par le remplacement du sodium ou du potassium par un cation non-métallique comme la procaïne ou la benzathine, la solubilité est fortement diminuée, tandis que les fonctions spécifiques comme le spectre d'action et la liaison aux protéines plasmatiques restent inchangées. Cependant, la solubilité réduite de la pénicilline G procaïne et de la pénicilline G benzathine change la pharmacocinétique. Bien que la demi-vie d'élimination de la pénicilline elle-même n'est pas modifiée, les taux plasmatiques sont de longue durée en raison de la résorption retardée par les tissus musculaires.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après application intramammaire, la pénicilline G est absorbée par un système de transport actif, arrive dans la circulation sanguine et est éliminée par l'urine et le lait. Comme la barrière entre le sang et la mamelle est plus perméable en cas d'inflammation aiguë, l'absorption de pénicilline G par les quartiers enflammés est multipliée. De ce fait, la concentration sanguine augmente plus vite et atteint des concentrations maximales plus hautes. Après application intramammaire, de faibles concentrations de pénicilline G sont également mesurées dans les quartiers non-traités.

5.3. Propriétés environnementales

Aucune donnée

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)

Parahydroxybenzoate de propyle

Alcool cétylstéarylique

Alcools de graisse de laine

Vaseline blanche

Paraffine liquide

6.2. Incompatibilités majeures

Sans objet

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 24 mois

6.4. Précautions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (entre 2 C et 8°C).

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

4 injecteurs en plastique de 10 g avec 2 lingettes désinfectantes (avec chlorure de benzalkonium et alcool isopropylique) dans un carton

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

Dr. E. Graeub AG
Rehhagstrasse 83
3018 Berne
Tél. : 031 / 980 27 27
Fax : 031 / 980 27 28
info@graeub.com

8. Numéros d'autorisation de mise sur le marché

Swissmedic 46'637'012 4 injecteurs et 2 serviettes désinfectantes

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

Date de première autorisation : 19.08.1985
Date du dernier renouvellement : 06.06.2019

10. Date de mise à jour du texte

13.08.2020

Interdiction de vente, délivrance et/ou d'utilisation

Sans objet